

# L'Action Féministe

Bulletin mensuel de la Fédération féministe universitaire  
de France et des Colonies

N° 34

Jun 1914

Fondatrice et Présidente d'Honneur: Marie GUÉRIN

Abonnement annuel . . . . 2 francs

## Bureau de la Fédération

Secrétaire générale :

M<sup>me</sup> MEO, 80, Rue Chaptal, Levallois (Seine).

Secrétaire adjointe :

M<sup>me</sup> M. BIGOT, 14, Rue Rottembourg, Paris, 12<sup>e</sup>.

Trésorière :

M<sup>me</sup> PICHOREL, 39, Rue des Ecoles, Sceaux (Seine).

Trésorière adjointe :

M<sup>me</sup> GERFAUX, Albertville.

## Note du Bureau de la Fédération

Les communications concernant la marche générale de la Fédération doivent être adressées à Mme Méo, 80, rue Chaptal, Levallois (Seine).

Les trésoriers de groupe sont priés d'adresser le montant des cotisations à Mme Gerfaux, à Albertville.

Toutes les communications concernant le Bulletin : documents, envoi d'articles, comptes rendus de groupes doivent être adressés à Mlle Bigot, 14, rue Rottembourg. Nous demandons aux secrétaires de faire les comptes rendus de réunions aussi succincts que possible.

Si un groupe veut soit étudier une question en détail, soit en proposer l'étude, il vaut mieux rédiger un article qui aura place dans le corps du journal et ne risquera pas ainsi de passer inaperçu.

Les notes, comptes rendus, etc., doivent parvenir à la secrétaire adjointe au plus tard le 4<sup>e</sup> lundi de chaque mois.

Prière aux secrétaires de groupes de signaler aussitôt que possible les erreurs et les oublis qui pourraient se produire dans l'envoi du journal.

## SOMMAIRE

- Congrès des A. à Nîmes. Avis.
- Cotisations non perçues. Marie GRIMMER.
- Ecoles maternelles.
- Législation. Raoul REBOUR.
- L'éducation civique des femmes. Comment nous sommes jugées. Marthe BIGOT.
- Craintes. Le féminisme au Congrès des Instituteurs anglais. Jules HAYAUX.
- Enfants coupables. M. V.
- La correction paternelle.
- Vie politique et sociale. Chronique suffragiste. Pauline REBOUR.
- Suffrage. Le parti féministe. Hélène BRION.
- Notes pour notre histoire. Hélène BRION.
- La femme et l'action syndicale. Emile POUGET.
- Fait-divers. Quand les femmes gouvernaient... Léa BÉRARD.
- Egalité de traitement. L. ROUSSEL.
- Les conquêtes du féminisme.
- Dans les Groupes. Seine-et-Oise. — Ain. — Organisation féministe régionale. — Gironde. — Seine. Caisse de solidarité.

## Congrès des A. à Nîmes

Nous aurons une réunion de la Commission permanente à Nîmes. Quelques collègues nous demandent si les dépenses des membres de la C. P. seront payées par la Caisse fédérale. Nous rappelons que les statuts ne prévoient qu'une seule réunion de la C. P. chaque année et que la modicité de nos ressources ne nous permet pas de faire deux fois une telle dépense.

## AVIS

Pour favoriser le recrutement des groupes, le Bureau fédéral propose que les adhésions faites en juin et juillet dispensent de la cotisation pour l'année 1914-1915.

Les Secrétaires qui préparent leurs listes voudront bien classer les noms par ordre alphabétique pour faciliter l'envoi du journal.

Elles auront l'obligeance de signaler à part les noms de leurs adhérentes habitant un autre département. Pour éviter un travail de vérifi-

calion extrêmement long, elles voudront bien aussi établir les listes en double exemplaire.

Il nous paraît urgent que les groupes apportent leur collaboration pour l'établissement des rapports sur les questions à l'ordre du jour du Congrès de Nîmes.

La question du monopole comprendra pour une part une étude du recrutement du personnel. Nous espérons que les groupes voudront bien examiner cette importante question et nous communiquer leurs observations.

## Cotisations non perçues

Nous prions les adhérentes isolées (Départements de l'Aude, des Hautes-Pyrénées, de la Mayenne, Aube, Yonne, etc.), d'adresser au plus tôt leur cotisation à Mme Gerfaux à Albertville.

## ECOLES MATERNELLES

Nous avons adressé aux secrétaires de groupes et nous les prions de faire circuler dans leur département des imprimés pour essayer d'obtenir une modification à la situation du personnel des Ecoles Maternelles.

Nous demandons à toutes de réclamer la plus grande exactitude dans les réponses.

Quand aux signatures il nous semble préférable de ne les demander qu'aux seules institutrices d'Ecoles Maternelles. La manifestation n'en sera que plus probante.

Nous prions aussi les secrétaires de groupes d'indiquer, lorsqu'elles renverront les documents à M<sup>me</sup> Pichorel Ecole Maternelle Sceaux (Seine), le nombre des institutrices d'école maternelle du département pour que le pourcentage des signatures puisse être établi.

Si le nombre des imprimés envoyés est insuffisant, les secrétaires sont priés d'en demander d'autres à M<sup>me</sup> M. Bigot 14, rue Rottembourg, Paris 12<sup>e</sup>.

## Conclusions adoptées par la Fédération des Amicales à Nantes

### Rapport de M<sup>me</sup> Pichorel

Considérant :

1° Que la stricte équité exige que les institutrices des Ecoles maternelles, assimilées déjà à celles des écoles primaires en ce qui concerne le recrutement, les diplômes, les traitements, le soient également en ce qui concerne toutes les conditions de travail ;

2° Que seule l'égalité absolue de ces conditions de travail peut assurer la stabilité du personnel dans les Ecoles maternelles, stabilité essentiellement désirable pour les enfants qui fréquentent ces écoles ;

Emet les vœux suivants :

« 1) Les écoles maternelles publiques sont ouvertes et fermées aux mêmes jours et aux mêmes heures que les écoles primaires publiques de la localité.

2) Une classe de garde peut être organisée avant 8 heures, après 4 heures et durant la journée du jeudi sur la demande du maire, par décision de l'inspecteur d'Académie.

3) Les heures de service extra-scolaire font l'objet d'une indemnité communale dont le taux minimum est fixé par le Conseil départemental.

4) La surveillance de la classe de garde du matin, du soir et du jeudi est facultative pour les maîtresses de l'école.

5) Le service de cantine est modifié dans le même sens que pour les écoles primaires.

6) Durant les grandes vacances, les écoles maternelles sont fermées en même temps et pour la même durée que les écoles primaires. Des classes de vacances peuvent être organisées dans les localités dont les municipalités en font la demande, après autorisation préfectorale, sur la proposition de l'inspecteur d'Académie. Ce service à la charge des communes, est assuré par des suppléantes ou par les maîtresses de l'école qui veulent bien y consentir.

En aucun cas, l'école maternelle ne peut rester fermée moins de 15 jours.

Les institutrices maternelles ayant prêté leur concours aux œuvres complémentaires de l'école bénéficient d'un supplément de vacances de deux semaines.

Au moment de Pâques, les écoles maternelles sont fermées en même temps et pour la même durée que les écoles primaires. »

## LÉGISLATION

### Congés pour maladie

Cette année encore on a dû discuter, au moment du vote du Budget, le Crédit affecté aux Institutrices et Instituteurs en congé pour maladie.

Ce crédit, qui en 7 ans a passé de 600.000 fr. à un million trois cent mille francs n'a pas été voté sans résistance. M. Raffin-Dugens a dénoncé à la tribune les abus relevés par les Associations elles-mêmes, et a proposé d'adopter un système d'enquête mutuelle par la publication d'une liste mensuelle des Instituteurs ou Institutrices en congé.

Ce désir formulé par un de nos amis et de nos plus dévoués défenseurs au Parlement, a été partagé par M. Viviani ; sa dernière Circulaire aux Préfets en est la preuve ; j'en extrais les passages suivants :

« Lors de la discussion à la Chambre du budget de l'instruction publique, plusieurs membres du Parlement m'ont demandé, pour éviter les abus qui pourraient se produire dans l'attribution des congés de maladie aux instituteurs et institutrices, de faire figurer aux bulletins départementaux de l'enseignement primaire :

1. Le crédit réservé à chaque département pour suppléances ;
2. Les noms des instituteurs et institutrices qui bénéficient d'un congé et dont le traitement est maintenu pendant la durée du congé.

J'estime que cette publicité offrira des avantages et qu'elle permettra au personnel de l'enseignement primaire élémentaire lui-même, de se rendre compte des abus qui se produiraient.

Espérons que cette mesure permettra de conserver à nos malheureux collègues reconcus atteints de la terrible tuberculose, leur traitement intégral, mesure quelquefois, rapporté par suite de l'épuisement d'un crédit dont une part importante s'en allait favoriser des maîtres et des maîtresses dont la paresse, le j'nefoutisme, ou des occupations n'ayant aucun rapport avec notre profession, constituaient tout le mal.

Marie GRIMMER.

## L'éducation civique des femmes

Puisque nous, les électeurs, nous allons nous décider enfin à faire de vous, Mesdames, des citoyennes qui votent, une question se pose : « L'éducation civique des électrices de demain est-elle faite ? »

Sans prétendre à une documentation parfaite, et en fondant seulement mon argumentation sur une expérience d'examineur aux divers certificats et brevets que passent fillettes et adolescentes, j'estime qu'en ce qui concerne la préparation directe ou indirecte aux fonctions d'électeur, l'école féminine vaut, à peu de choses près, l'école masculine.

Lorsque Jules Ferry, Paul Bert, Ferdinand Buisson fondèrent, par les lois de 1882 et 1886, l'école obligatoire et laïque, il semble que ces hommes d'Etat pensèrent qu'un jour la Française participerait aux affaires de la cité ; et, alors que l'opinion de l'époque aurait parfaitement accepté que l'école ne fût pas obligatoire pour la fillette, que les programmes scolaires fussent débarrassés pour elle de l'histoire politique et de la géographie politique, ces organisateurs de la victoire républicaine eurent la hardiesse clairvoyante d'exiger qu'on traitât l'intelligence féminine avec la même exigence que l'intelligence du futur citoyen-électeur, et ils voulurent que toutes les Françaises apprirent l'évolution des institutions nationales, les constitutions des divers Etats étrangers et, sous la rubrique nette et caractéristique d'« instruction civique » le fonctionnement même des principaux rouages de notre machine républicaine.

Voilà des faits. Et nous, féministes, nous ne saurions rien demander de plus ni au Parlement, ni au ministre.

Est-ce à dire que ces divers enseignements inscrits dans les textes réglementaires soient des plus prospères ?

Il serait exagéré de prétendre que l'instruction civique soit la préoccupation essentielle de la plupart de nos institutrices ; et il faut remarquer que l'école, même masculine, a d'autres buts que de mettre l'individu en état de lire avec une méthode critique suffisante les articles de journaux et les déclarations de candidats. Mais, si, dans un certain nombre d'écoles, l'instruction civique est un peu négligée au profit d'enseignements de vertu plus immédiate, ne serait-ce pas parce que, précisément, jusqu'à ces derniers temps, institutrices, professeurs-femmes, directrices et inspecteurs n'en voyaient pas l'utilité prochaine ou lointaine pour les ménagères de demain et aussi parce que les examens ne faisaient qu'une part insignifiante à la constatation des connaissances acquises par l'élève en ces matières ?

A cet état de choses regrettable deux remèdes mettront fin. La situation changera du tout au tout le jour où l'institutrice, la directrice, l'inspecteur — ou l'inspectrice — sauront que la loi confèrera à la petite élève la dignité électorale. Il faudra bien la préparer à sa nouvelle fonction sociale. L'école publique, avec la conscience quelle sait mettre à ces tâches l'y préparera. Soyons tranquilles !

Chacune des lectrices et des lecteurs de l'Action féministe sait que, sauf exception, toute matière d'enseignement non suivie de cette sanction qu'est l'examen, est, par ce fait, reléguée au second plan. Conclusion pratique : Demandons au Conseil supérieur de l'Instruction publique d'inscrire l'instruction civique comme une matière d'examen obligatoire et spéciale, cotée à part, soit au certificat d'études, soit au brevet. Ne présentons d'ailleurs pas cette réforme comme un vœu féministe ; il suffirait qu'une grande association écoutée des pouvoirs publics, comme la Ligue de l'Enseignement, la fit réaliser pour les garçons et pour les filles, mais — bien entendu ! — pour les filles comme pour les garçons.

En attendant, que les examinateurs et les examinatrices se donnent la peine — si peine s'il y a ! — de toujours poser une question d'instruction civique ou se rapportant au droit constitutionnel ou administratif. Pour ma part, je l'ai fait aussi souvent que cela m'était possible. Et je dois dire que les réponses des candidates valaient les réponses des candidats.

Il est aisé, à propos d'histoire de France, d'orienter l'interrogation vers les notions de droit civique. « Comparez la constitution de 1791 et celle de 1875. — Quelles catégories d'habitants avaient le droit de vote en 1789, en 1791, en 1814, en 1830 ? Comment justifie-t-on le principe du suffrage universel ? etc. »

L'institutrice féministe ne pourrait-elle, dans son cours d'histoire, arrêter assez longuement l'attention des écoliers sur l'importance du rôle que jouèrent certains chefs d'Etat, qui furent des femmes, que le hasard des hérédités et des alliances avaient faites régentes ou souveraines et qui s'en tirèrent avec un succès des historiens : Blanche de Castille, Anne de Beaujeu, Elisabeth Tudor, Anne d'Autriche, Catherine II, l'impératrice Marie-Thérèse, la reine Louise de Prusse ? Et que dire de ces femmes qui, malgré les obstacles et les préjugés, eurent, par leur intelligence et leur énergie, une influence directe sur les événements de leur époque : Mme de Maintenon, Mme Roland, Mme de Staël, pour ne pas sortir de l'histoire de notre pays ?

Quelle autorité antiféministe défendra de mettre aux murs des classes les portraits de ces grandes femmes d'Etat, à côté des grandes physiciennes, des grandes mathématiciennes, des grandes romancières, des grandes musiciennes ? J'aimerais qu'il existât une collection de cahiers, d'images-bonpoints, de livres de prix contenant des biographies illustrées des « grandes femmes » de tous les pays. Faisons appel aux auteurs (même aux auteurs-femmes) et aux éditeurs.

Y aurait-il plus d'inconvénients que d'avantages à clouer aux murs ainsi ornés deux tableaux synoptiques : l'un concernant les lois qui intéressent plus spécialement les femmes, l'autre qui donnerait les renseignements principaux sur les diverses interventions que les femmes peuvent avoir dans l'application des lois (y compris certains électors et certaines éligibilités) ?

Les leçons de morale sont une occasion quotidienne de susciter les qualités d'esprit critique, de décision, de tolérance dans la discussion, de souci des difficultés et de persévérance dont l'ensemble constitue le sens politique. On a trop parlé à nos filles de résignation et de réserve. Qu'elles soient sociables, d'accord, mais qu'elles sachent vouloir et agir !

Et nous aurons, toutes et tous, assez fait pour l'éducation politique des filles. A la pratique, à la vie de parfaite la formation spéciale des électrices et des élèves !

Raoul REBOUR.

## Comment nous sommes jugées

Les lignes suivantes sont extraites de la « Grande Revue, Pages Libres », sous la signature de M. Bagnon, inspecteur primaire.

« C'est en 1903 qu'une institutrice lorraine, Mlle Marie Guérin, fonda le premier groupe féministe universitaire : « Des groupements se forment, disait-elle, pour lutter contre les lois, les mœurs et l'éducation mal comprise de la femme qui, depuis des siècles se trouve placée dans un état de dépendance et d'infériorité. Institutrices, pouvons-nous rester étrangères et indifférentes ? Ne devons-nous pas nous placer à l'avant-garde du mouvement féministe ? »

Ainsi les institutrices en nombre assez élevé pour attirer l'attention publique, manifestèrent dans le même sens que les instituteurs : organiser d'une façon moderne l'en-

seignement par la collaboration effective de l'administration et des fonctionnaires, créer une éducation spéciale aux écoles de filles obtenir une législation plus juste quant aux traitements, aux congés, à la représentation dans les différents Conseils administratifs et à l'inspection, voilà pour leurs revendications d'ordre corporatif et professionnel ; donner l'exemple de l'action féministe dans toutes les directions (individuelle, familiale, politique et sociale, comme les institutrices ont prétendu donner l'exemple de l'action syndicale sous toutes ses formes, — voilà pour leurs revendications d'ordre général.

Leurs succès furent rapides.... (L'auteur retrace les étapes de notre marche en avant et en arrive à parler du Congrès de Bordeaux) enfin un Congrès retentissant tenu à Bordeaux obtint l'approbation flatteuse de la presse....

Nous applaudirons moins haut, car le Congrès de la Fédération Féministe universitaire (il y a une quarantaine de groupements en quarante départements servis par un journal mensuel *l'Action féministe*), à côté d'études intéressantes et nécessaires, d'ordre professionnel connu des manifestations de nature politique.

Certes, nous ne refusons pas aux femmes et en particulier aux institutrices, le droit de s'intéresser activement à la politique, mais nous pensons que la seule politique saine, est celle qui s'oriente autour de la profession ; l'un de nos maîtres dont l'influence sur les élèves fut et reste profonde, avait coutume de répéter que chez l'éducateur, l'action politique diminue la vigueur de l'action professionnelle : avec toute notre expérience d'instituteur, de professeur et d'inspecteur, nous jugeons à présent combien il avait raison. C'est autour du travail quotidien que doit s'ordonner toute la vie et ce n'est que lorsque la politique, vient directement prolonger ce travail qu'elle est vraiment légitime, ce n'est que lorsqu'une revendication professionnelle, en s'élargissant, finit par se transformer en large préoccupation politique qu'elle peut se faire admettre, chez des fonctionnaires, par la nation tout entière.

Or, l'article premier des statuts de la F. F. U. porte : « Coordonner, intensifier l'action et la propagande en vue de l'égalité de l'homme et de la femme au triple point de vue économique, politique et social, mais plus particulièrement en ce qui concerne les intérêts professionnels des institutrices et des professeurs femmes ». C'est un idéal politique et social général qui a dicté les préoccupations particulières de nos féministes universitaires, ce n'est pas leur fonction qui les leur a imposés. Un jour ou l'autre, des imprudences de « tactique » feront éclater un conflit d'idées et peut-être d'intérêts entre quelques féministes représentatives et le Parlement, ou simplement certaines autorités locales ; ainsi que dans le récent conflit, toujours latent, d'ailleurs entre le syndicalisme des institutrices et le radicalisme des gouvernants, ce sera l'école qui en souffrira.

« Les femmes, écrivait Mlle Ginier, n'ayant pas le droit de suffrage ne peuvent demander avec autorité ; est-ce pour demander avec autorité bientôt, le droit de suffrage une fois conquis, que le Congrès féministe — la plupart de ses membres étant d'ailleurs des suffragettes — émit un vœu tendant à ce que le Parlement se prononçât au plus tôt dans un sens favorable sur la proposition de loi Dussaussoy, rapportée par M. Buisson, et qui reconnaît aux femmes l'électorat et l'éligibilité dans les élections municipales et cantonales ? »

Institutrices, soyez donc, c'est déjà le mot en usage, des militantes, mais de grâce, n'oubliez pas l'école ! Et, si vraiment, vous avez « durant trente années formé de bonnes Françaises, n'oubliez pas qu'il reste à former des mères, des ménagères, des ouvrières d'usine, des travailleuses des champs, et que pour remplir utilement cette grande tâche, il n'est pas nécessaire, ni indispensable, de batailler vous-mêmes contre « une tradition mystique et sociale qui, tenant la femme pour inférieure à l'homme, la frustrait de ses droits d'associée, l'éliminait des fonctions publiques... »

Citant alors quelques mots de Mme Gemahling qui voit que seule l'entrée des femmes dans les organismes syndicaux pourra résoudre les questions si poignantes des salaires féminins, M. Bugnon s'efforce à la pensée que les institutrices pourraient essayer de former des femmes résolues à revendiquer leurs droits, à lutter contre l'exploitation.

Devront-elles donc, nos institutrices de campagne, comme celles plus indépendantes des villes, s'appliquer à donner l'exemple du féminisme militant et comme l'ont fait les institutrices syndicalistes tenter de former puis de diriger l'opinion ?

Tâche malaisée et singulièrement dangereuse dans laquelle les institutrices viennent de subir des échecs graves : la France a rejeté le gouvernement des prêtres ; elle n'acceptera pas sans regretter le gouvernement ou si l'on veut, la direction des pédagogues, même si ces derniers ont toute la force et toute la grâce des femmes supérieures.

Les circonstances, cependant, semblent s'y prêter merveilleusement : les difficultés du recrutement des institutrices imposent à la tête des écoles mixtes d'abord, conformément à la loi, et ensuite dans les petites classes des écoles de garçons, contrairement à l'esprit de la loi les institutrices par des institutrices, de sorte que, dans les petites communes rurales, l'école sera bientôt dirigée par une femme qui sera bientôt secrétaire de mairie et que, dans la plupart des écoles de garçons, une femme qui ne pourra pas toujours être épouse ou parente du directeur ou de l'un des adjoints sera chargée du cours préparatoire avec voix au Conseil des maîtres. Beau champ d'activité ouvert aux femmes, mais où en assumant le rôle de militantes elles se heurteront aux mêmes difficultés que les hommes et à d'autres qui tiennent à leur sexe...

## CRAINTES

Décidément nous comptons un peu. Il y a deux ou trois jours j'ai eu une joie. Pour la première fois j'ai vu dans *La Lanterne* quelques mots sur le Suffrage des Femmes.

Naturellement *La Lanterne* disait Non ! aux femmes qui désirent le droit de vote. Il n'empêche que ce non m'a été agréable. Les étapes sont si bien marquées ! D'abord, indifférence complète, la question n'existe pas : c'est la première période. Deuxième : on pose la question et on y répond par la négative ; troisième : on discute et alors tout va bien. *La Lanterne* entre donc dans la deuxième période. Tant mieux. Nous avançons.

Et en effet les progrès féminins, en ce moment, sont immenses ; beaucoup en sont surpris et d'aucuns effrayés. Témoin M. Bugnon, inspecteur primaire qui nous dit sa pensée dans un article dont nous reproduisons quelques passages.

Après avoir cherché assez longtemps ce qui, à son sens, manquait à l'institutrice pour bien remplir sa tâche, M. Bugnon consacre quelques pages à la Fédération féministe universitaire. Et dans ces pages apparaissent non un blâme certes mais comme un vague effroi. Elles vont trop loin, se dit M. Bugnon. Ne voilà-t-il pas que non contents de parler de leurs traitements elles s'intéressent à la politique. Oh ! ne faites pas de politique. La politique n'est légitime que lorsqu'elle vient directement prolonger le travail quotidien, « ce n'est que lorsqu'une revendication professionnelle en s'élargissant finit par se transformer en une large préoccupation politique qu'elle peut se faire admettre chez les fonctionnaires par la nation tout entière. »

Or, il paraît que nous ne sommes point dans ce cas. L'article premier de nos statuts parle de travailler à obtenir en général l'égalité économique, politique, sociale de la femme et de l'homme et en particulier une amélioration du sort de l'institutrice. Pour M. Bugnon nous avons pris le problème à rebours, nous avons fait dériver une revendication particulière d'une conception sociale générale au lieu d'élargir notre revendication professionnelle jusqu'à en faire une préoccupation politique.

Eh ! bien je crois que M. Bugnon est dans l'erreur, non que notre texte ne puisse s'entendre comme il l'entend, mais parce que chez l'immense majorité d'entre nous la révolte professionnelle a précédé l'élargissement en une préoccupation politique.

Voilà ce que se sont dit d'abord nombre d'institutrices : « Il y a dans l'école voisine de la mienne un collègue qui a le même travail que moi, qui n'a que le B. E. tandis que je possède le B. S., qui ne montre pas toujours tant de zèle que moi et ce collègue reçoit 200 fr., 300 fr., 500 fr. de plus que moi. Quelle est la raison de cette anomalie ? »

Tournant les yeux autour d'elles les institutrices ont vu que cette anomalie était une règle. Règle inflexible et dont la rigidité va jusqu'à la cruauté. Elles ont suivi cette règle de l'exploitation indéfinie de l'être exploité dans ses manifestations les plus diverses et ce qui n'avait été peut-être au début qu'un mécontentement intéressé est devenu par l'accumulation des faits, un immense désir de réforme, de révolution.

Nous avons, je crois, toutes compris que notre cas n'était qu'un infime détail dans la totalité de la misère féminine et c'est pourquoi la préoccupation de quelques pièces d'or à ajouter à notre traitement nous semble, en vérité, moins importante que la libération de tant d'asservies.

Aux yeux de M. Bugnon nous avons un autre tort, grave, très grave, celui-là : nous avons demandé le droit de vote. Que M. Bugnon nous pardonne notre audace. Nous nous sommes dit, sans modestie aucune : nous sommes instruites, nous avons autant de connaissances historiques et politiques que 9 sur 10 des électeurs. Pourquoi ne voterions-nous pas ? N'est-ce point une dérision que l'Arabe ignare d'Algérie, que le nègre bestial et stupide des Antilles votent et que nous, Françaises de France, ne votions pas ? Nous avons été plus loin. Nous avons constaté, statistique des tribunaux en mains, que les crimes et délits étaient infiniment plus rares chez les femmes que chez les hommes et nous avons pensé que cette moralité plutôt supérieure à celle du sexe masculin ne pouvait être qu'une garantie de plus d'honnêteté politique. C'est pourquoi nous nous sommes vite trouvées d'accord pour émettre le modeste vœu suffragiste dont M. Bugnon redoute les conséquences.

Car il va vite en imagination, M. Bugnon, il nous voit déjà essayant « de diriger l'opinion », comme les instituteurs syndicalistes l'avaient essayé, paraît-il. Tâche malaisée et singulièrement dangereuse dans laquelle les institutrices viennent de subir des échecs graves.

Vraiment, M. l'Inspecteur, vous croyez que les syndicalistes ont échoué ! En quoi ont-ils échoué, je vous prie. Est-ce au point de vue corporatif ? Je cherche. Et je trouve que c'est après Chambéry que les traitements ont été augmentés. On a blâmé les plus intransigeants ? Puis on a enlevé les blâmes. Qui donc a essayé le plus grave échec ? Et si vous regardez la répercussion du mouvement syndical sur la nation, vous êtes forcé de reconnaître que tout ce qui dans notre pays représente un tant soit peu les forces de progrès accepte lentement, mais sûrement, l'évolution syndicale. Eh bien, il nous plaît de voir le féminisme ainsi joint au syndicalisme. Les deux mouvements ont tant de points communs que bien des institutrices féministes se trouvent à l'aise dans le milieu syndical, s'y sentent en pleine confraternité. D'autre part, presque tous les instituteurs syndicalistes nous soutiennent volontiers, peut-être parce que leurs idées syndicalistes leur donnent un sens plus aigu de ce qui est équitable.

Et ainsi, tant du côté masculin que du côté féminin, un mouvement d'émancipation se produit. Ce mouvement heurte les vieilles

formes sociales ; il faut alors faire appel à la raison et par un effort de volonté dominer les préjugés (deux attitudes difficiles à prendre) pour ne pas reculer devant des manifestations dont la nouveauté étonne.

Il en a été ainsi de tous les progrès et la libération de la femme, de l'être si longtemps ployé sous le faix des lois et des mœurs, ne peut manquer de soulever des protestations intéressées ou sincères.

Laissons dire ou cherchons à convaincre. Et continuons. Marthe BIGOT.

## Le féminisme au Congrès des Institutrices Anglaises

Mme Grimmer nous a fait connaître, dans le dernier numéro de notre journal, l'activité dont font preuve, en Angleterre, les organisations féministes, la propagande intense à laquelle elles se livrent, le nombre prodigieux de conférences qu'elles organisent annuellement dans tout le pays. On ne s'étonnera donc pas que ces groupements aient profité du Congrès annuel de la « National Union of Teachers » qui réunissait à Lowestoft, pendant les vacances de Pâques, les 2.000 délégués de 88.000 institutrices et institutrices d'Angleterre, pour se livrer à des manifestations en faveur du droit de vote, organiser des meetings où devait être exposé le bien-fondé des revendications des femmes, et livrer, tant dans ces meetings que dans la salle du Congrès, un vaillant assaut aux injustices dont les femmes sont les victimes révoltées.

### La propagande en dehors du Congrès

Le Congrès ne devait commencer que le lundi de Pâques, mais le jeudi précédent, les congressistes arrivaient en foule à Lowestoft. Pour ne pas perdre de temps, les féministes commencèrent leur propagande dans le train spécial qui venait de Londres : des membres dévoués de la « Women Teachers' Franchise Union » parvinrent à visiter la plupart des compartiments pour y distribuer leurs brochures.

Dès l'arrivée à Lowestoft, on put comprendre que les questions féministes seraient la grosse préoccupation des congressistes ; les conversations n'avaient guère d'autre sujet. Les adversaires du droit de vote se lamentaient en pensant qu'un temps précieux serait perdu comme les années précédentes, à traiter une question qui, à leur avis, ne concernait pas les N. U. T. Les féministes de toutes nuances se préparaient à la lutte et escomptaient, sinon une victoire, du moins un accroissement considérable de leur importante minorité. Les modérés blâmaient les suffragettes, prétendaient que leurs violences nuisaient à la cause. On leur prêtait des projets effrayants : elles devaient faire sauter le pavillon où étaient établies les salles de réception ; elles allaient empêcher toute séance du Congrès. D'importantes forces de police, venues de Londres, étaient chargées de maintenir l'ordre.

Le samedi, circula dans la ville, sous l'œil sympathique de la population, un long défilé de femmes sandwich, institutrices de Londres pour la plupart. Elles portaient des inscriptions variées :

« Les femmes demandent tous les droits du citoyen. »

« L'éducation demande le vote responsable des femmes de notre nation. »

« Le vote des femmes accroîtra grandement le pouvoir et l'influence de la N. U. T. »

« Les institutrices forment des citoyens. »

D'autres pancartes annonçaient pour le soir un grand meeting de la « Women teachers' Franchise Union ». Cette réunion attirera un très grand nombre d'auditeurs. Des orateurs éloquentes, fréquemment applaudis, montreront tous les avantages que pourrait retirer l'éducation du vote des femmes.

Le meeting de la « National Federation of Women Teachers » n'eut pas moins de succès. On y blâma l'apathie et la négligence des institutrices qui font que les hommes ont la majorité à la « National Union of Teachers » et à l'Association des Institutrices et Institutrices de Londres.

On y protesta contre le régime de nourriture forcée imposé aux suffragettes prisonnières. Le principe de l'égalité de traitement fut approuvé et une motion en faveur du droit de vote fut adoptée.

Le lundi eut lieu la réunion des institutrices déléguées au Congrès, réunion tout à fait privée où l'arrivée d'un détective jeta un instant l'émoi ; de jeunes suffragettes ayant protesté énergiquement contre une intrusion qu'elles considéraient comme une insulte, s'attirèrent de la part d'une suffragiste modérée cette piquante réplique : « Est-ce qu'un si grand nombre de femmes peuvent avoir peur d'un seul homme ? » On entendit de nombreuses oratrices la plupart jeunes, toutes s'exprimant fort bien, qui parlèrent tour à tour sur l'égalité, le droit de vote, l'enseignement de l'hygiène sexuelle à l'école.

A ces réunions s'ajoutèrent les meetings en plein air, sur la plage, au coin des rues, dans lesquels d'ardentes suffragettes se firent entendre. Les discours de Nancy Lightman eurent un succès particulièrement vif : cette jeune institutrice se faisait remarquer par la logique rigoureuse de ses arguments autant que par son enthousiasme et l'ardeur de son éloquence ; respectueuse de l'opinion du contradicteur, elle lui laissait exprimer toute sa pensée et improvisait de magnifiques réponses.

### Les questions féministes au Congrès

A l'ouverture du Congrès, il y avait de l'excitation dans l'air ; le bruit courait que la séance serait troublée.

Suivant l'habitude, le président mit aux voix les divers articles du règlement intérieur mis en application aux Congrès précédents. Un délégué proposa d'ajouter l'article suivant : « Tout membre du Congrès qui, après avertissement du Président, persistera à interrompre les discussions, devra immédiatement quitter la salle des séances »

et sera exclu temporairement ou définitivement de la N. U. T. » La résolution fut votée avec acclamations. Elle était évidemment dirigée contre les suffragettes. Hétons-nous de dire que pendant toute la durée du Congrès, on n'eut l'occasion de la rappeler que contre leurs adversaires.

L'attente craintive des interruptions, qui s'était manifestée par cette motion, fut causée d'une curieuse méprise : les autorités de Lowestoft s'étant, dans leurs discours, montrés fort satisfaits d'avoir dans leurs murs les institutrices de la nation, de les voir se reposer dans l'air pur et salubre de leur ville, une femme demanda la parole. Une émotion intense s'empara de la salle ; le président, craignant je ne sais quelle rupture de la paix, mit dans sa voix toute la sévérité dont il était capable pour demander à la déléguée son nom et celui de son Association. Aux paroles innocentes qu'elle fit entendre : « Après avoir tant entendu parler de l'air vivifiant de Lowestoft, ne pourrait-on en laisser entrer un peu plus dans cette salle ? », une heureuse détente se produisit tandis qu'un rire joyeux secouait l'Assemblée.

Parmi les questions devant être soumises au Congrès, celle des traitements tenait le premier rang. Ce fut pour moi un véritable étonnement de voir dans quelles proportions le projet proposé consacrait l'inégalité entre institutrices et institutrices. La différence allait de 250 à 1.250 fr. pour les adjoints et adjointes et s'accroissait encore pour les directeurs et directrices.

Un article du projet demandait « que les institutrices employées dans les écoles de garçons fussent rétribuées suivant l'échelle des traitements appliquée aux institutrices ».

C'était pour les hommes une mesure de « self-defence » ; quelques-uns prétendaient y voir un pas vers l'égalité. Les féministes, au contraire, y voyaient un recul, et quelques-unes plaidèrent éloquemment leur cause :

Miss Croxon dit que c'était dresser contre l'égalité une barrière que rien ne pourrait rompre. C'était faire entendre que l'éducation des garçons avait plus d'importance pour l'avenir du pays que celle des filles.

Miss New, jeune suffragette qui, en prison fit la grève de la faim, reprenant cet argument dit que le projet d'établir l'égalité dans les seules écoles de garçons était une insulte aux femmes, insulte inconsciente de la part des collègues hommes, mais enfin une insulte. « Et, ajouta-t-elle, qu'allez-vous faire dans les écoles mixtes ? Y établirez-vous des traitements mixtes ? »

Miss Dawson, de Londres, présenta comme amendement « l'égalité ». Elle fit remarquer qu'à la N. U. T. les femmes payaient la même cotisation que les hommes, que leur contribution formait la plus large part des fonds de l'Union puisqu'elles y étaient plus nombreuses, qu'il était juste, par conséquent, qu'elles retirassent de l'action commune, le même bénéfice que les hommes. Elle s'indigna que lors de la récente grève du Herefordshire, les femmes eussent reçu de l'Union des secours inférieurs, que, pour les risques égaux d'une grève, on eût payé un salaire inégal. Elle cita enfin l'exemple de New-York où l'égalité est réalisée.

Malgré l'accueil sympathique fait par une partie de l'Assemblée aux discours des féministes, malgré les acclamations qui avaient salué quelques-uns de leurs arguments, leurs propositions furent rejetées à une forte majorité.

Enfin, le mercredi matin, commença la discussion attendue et redoutée sur le suffrage des femmes, discussion qui, depuis plusieurs années, fait perdre, disent les anti-féministes, un temps considérable à chaque Congrès.

Miss Cleghorn, ancienne présidente de l'Union, vint soutenir la motion suivante : « Que ce Congrès exprime sa sympathie aux membres de la National Union of Teachers qui désirent posséder et exercer le droit de vote, mais qui parce qu'elles sont femmes, et pour cette seule raison, en sont empêchées par la loi. » Elle le fit en termes éloquentes, et son discours, ainsi que celui de Mr Harry Smith, qui vint la secondar, fut interrompu fréquemment par les applaudissements des féministes et les protestations du camp opposé.

Le porte-parole des antiféministes, M. Cook, proposa l'amendement suivant : « Ce Congrès est d'opinion que le suffrage des femmes est en dehors de la sphère de la N. U. T., et en conséquence engage l'« Exécutive » à s'abstenir de soutenir des motions ayant trait à cette question. »

M. Cook ne sut pas garder dans la discussion la modération de ses adversaires. Deux fois, le président dut intervenir pour le prier de retirer des expressions peu courtoises.

A main levée, l'amendement Cook fut adopté, mais sur la demande des suffragettes, on dut procéder au vote écrit. Dans ce vote, chaque délégué dispose d'un nombre de voix égal au nombre de membres qu'il représente. La vérification est fort longue, mais se fait en dehors de la salle et n'empêche pas la continuation des travaux. Ce n'est que le jeudi matin (dernière séance du Congrès) que le résultat fut connu :

Pour l'amendement Cook..... 45.123 voix  
Contre..... 28.674 —

Malgré l'importance de la majorité, les suffragistes étaient heureux d'un résultat qui marquait un progrès important sur le vote de 1913.

Il s'agissait maintenant d'empêcher la motion Cook de devenir définitive et de fermer pour l'avenir l'entrée du Congrès aux motions en faveur du droit de vote.

L'amendement étant voté devenait question principale ; on pouvait le remettre en discussion et lui opposer de nouveaux amendements. Celui des suffragistes fut : « La question préalable » qui pouvait permettre au Congrès de revenir sur son vote de la veille. Il est de tradition que la question préalable, quand elle est posée, passe avant tout autre amendement. Il fallut, cependant,

## VIE POLITIQUE ET SOCIALE

### CHRONIQUE SUFFRAGISTE

Un demi-million de suffragistes. — Les Conseils généraux et le vote des femmes. — L'action auprès du Parlement.

L'expérience du Journal sur le vote des femmes a été un succès, puisque 505.972 femmes ont exprimé le désir de voter ; si l'on songe aux conditions mêmes de ce vote blanc, aux signatures, adresses, pièces d'identité que l'on exigeait, au peu de temps pendant lequel on put voter, ce succès devient un triomphe qui fut une heureuse surprise pour les suffragistes : pouvons-nous espérer que notre propagande avait eu de tels résultats ? Enregistrons notre victoire et continuons jusqu'à la conquête définitive.

Nous approchons du but. Les groupes de l'U. F. S. F. avaient été invités par le secrétariat général à présenter une pétition aux Conseils généraux, leur demandant de se prononcer en faveur de la proposition de loi Dussaussoy-Buisson. Quelques-uns ont ajourné leur réponse à la session d'août. Dans la Charente-Inférieure, M. Emile Combes a pris la peine de se prononcer contre notre pétition et a entraîné le Conseil général. Quand les républicains comprendront-ils que le principe même qu'ils défendent est faussé par l'état de sujétion où la République tient les femmes et que dire : « J'ai peur que vous ne votiez pas comme moi, aussi vous n'aurez pas le bulletin de vote » est un raisonnement anti-démocratique au premier chef. Ajoutons que leur crainte ne nous semble point justifiée et que nous tenons autant qu'eux à l'œuvre laïque et sociale de la 3<sup>e</sup> République. Enfin, sept Conseils généraux ont pris le temps dans leur courte session de se prononcer en faveur du suffrage des femmes ; ce qui porte à 16 le nombre de ces Conseils favorables.

Les suffragistes seraient coupables de n'en pas profiter. Aussi à la veille de la rentrée des Chambres, les délégués de la plupart des sociétés suffragistes se sont réunis afin de discuter des meilleurs moyens à employer pour empêcher le rapport Buisson d'être caduc. Le temps presse ; 15 jours après le début de la session parlementaire, il serait trop tard. Certes, il nous suffirait de trouver vingt signatures de députés et nous savons tous que ce serait très facile. Mais l'effet sera considérable sur l'opinion et sur le Parlement lui-même si nous avons beaucoup plus de signatures qu'il n'est strictement nécessaire, si nous avons déjà la majorité.

Dans la réunion d'entente du 22 mai, où la F. U. fut représentée, il fut décidé d'envoyer une lettre à chaque député et de le prier d'envoyer son adhésion à M. Justin Godart, député du Rhône, qui veut bien se charger de recueillir ces adhésions. Cette lettre, signée de la presque totalité des associations et fédérations féministes, est l'expression de la volonté précise de cent mille adhérentes.

Le Congrès de l'U. F. S. F. qui est fixé au 31 mai et 1<sup>er</sup> juin, à Lyon, sera passé à l'heure où paraîtront ces lignes. La prochaine chronique suffragiste lui sera consacrée.

Pauline REBOUR.

#### Lettre adressée à tous les députés

Paris, le 1<sup>er</sup> juin 1914.

MONSIEUR LE DÉPUTÉ,

La question du suffrage des femmes, et plus particulièrement du suffrage municipal, a été soumise à la Commission du Suffrage Universel des deux dernières législatures.

Après avoir étudié le rapport de M. F. Buisson sur la proposition de loi déposée en 1906 par le regretté M. Dussaussoy, la Commission du Suffrage Universel s'est, par deux fois déclarée favorable aux conclusions de M. F. Buisson, tendant à accorder aux femmes l'électorat et l'éligibilité pour les Conseils municipaux, les Conseils d'Arrondissement et les Conseils Généraux. La précédente législature, dans sa séance du 3 février 1914, avait mis la question à l'ordre du jour, mais les circonstances n'ont pas permis que ce rapport soit discuté avant la séparation de la Chambre.

Pour éviter que le rapport Buisson ne devienne caduc, il faut qu'il soit repris, par vingt députés au moins, dans les quinze premiers jours de la session parlementaire qui va s'ouvrir.

Connaissant, Monsieur le Député, vos sentiments de justice et vos opinions libres de préjugés, nous espérons que vous voudrez bien donner votre adhésion à la pétition suivante :

« Les soussignés, conformément à l'article 18 du règlement, demandent le renvoi à la nouvelle Commission compétente, du rapport déposé par M. Ferdinand Buisson, au nom de la précédente Commission du Suffrage Universel, sur la proposition Dussaussoy. »

Si telle est votre intention, nous vous serions donc très obligés, Monsieur le Député, de signer la carte ci-jointe et de l'adresser, au plus tôt à M. Justin Godart, député du Rhône.

Veuillez croire, Monsieur le Député, à nos sentiments de vive reconnaissance.

Conseil National des Femmes Françaises. Amélioration du Sort de la Femme.

Alliance Universelle des Femmes pour la Paix par l'Éducation.

Association des Femmes de Saône-et-Loire.

Congrès Permanent du Féminisme International.

Fédération Féministe Universitaire.

Fédération Féministe du Sud-Est. Groupe Féministe de Saintes. Ligue d'Électeurs pour le Suffrage des Femmes. Société Féministe du Havre. Société Féministe de Vienne. Union Française pour le Suffrage des Femmes (Fédération suffragiste Nationale). Union Fraternelle des Femmes. Vie Féminine.

### Le parti féministe

Mon dieu, oui il existe, le referendum du Journal lui a permis de se reconnaître. Il compte dans les 500.000 membres, ce qui est coquet — des cadres solides, des chefs en quantité, des talents et des convictions à foison. Il manque de programme, direz-vous, il n'a pas un credo officiellement reconnu et publié, avec articles de foi numérotés et longuement médités. C'est vrai et je m'en réjouis pour l'instant. Les programmes écrits, les règlements savants, les statuts mirifiques, au nom de quoi on s'anathématise et se fulmine, barrières que tout cela, obstacles inutiles et dangereux, qui à force de vouloir canaliser l'élan et diriger l'action arrivent simplement à écraser l'initiative et à paralyser l'effort. Les mouvements jeunes et vigoureux débordants de force et de foi n'ont que faire de semblables listes. Quand les volontaires de 92 couraient aux frontières, quand les compagnons de Colomb se ruaient au Nouveau monde, quand les chrétiens des catacombes se lançaient à la conquête morale du monde romain, ils n'avaient pas non plus de programme écrit dans leur poche. Mais une même pensée, un même souffle les animait, et donnait à leur action cette unité vivante et profonde que la discipline est impuissante à faire naître.

Le parti féministe est ainsi pour l'instant ; puisse-t-il le rester longtemps sans se suicider et sans dévier, soit à droite, soit à gauche !

Je ne crains pas beaucoup les déviations à droite peut être parce que j'ai peu de rapports avec ce côté, mes relations étant surtout à l'extrême gauche ; mais ici je vois clairement quelle fissure se prépare et j'y voudrais parer.

L'élite des syndicalistes d'avant-garde est anti-parlementaire et comme elle ne voit dans notre mouvement féministe qu'une course éfrénée après le bulletin de vote, il est tout naturel, surtout avec cette tendance qu'a le syndicalisme à se croire panacée universelle, qu'elle crie « casse-cou » à toutes les bonnes volontés susceptibles de venir à nous.

Mais le syndicalisme, s'il offre à la rigueur un champ d'activité assez vaste à l'homme pour lui suffire, n'est pour la femme que l'un des terrains de lutte où il lui faut revendiquer son droit à la vie — un des terrains et non le plus important !

Le syndicat défendra l'ouvrière — et encore ! Voyez Mme Couriau ! — il ignore l'épouse, la mère, la veuve, la fille-mère, la femme en un mot et ses misères spéciales et sa sujétion particulière. Or l'ouvrière est d'abord femme c'est même là la première cause pour laquelle on déprécie son travail, quel qu'il soit en le payant moins que le travail masculin équivalent. Et le terrain sur lequel elle doit se placer pour défendre ses intérêts de femme dont le syndicat n'a cure, c'est le terrain féministe. C'est au groupement féministe qu'elle doit aller et qu'elle trouvera ses alliées naturelles, ses sœurs en sujétion : les autres femmes. Je ne dis pas, notez bien, qu'il faut abandonner le terrain de lutte syndicaliste oh non ! mais il ne suffit pas, et si la ménagère n'a que 2 sorties à faire dans sa quinzaine, je lui conseille de les partager équitablement entre le groupe féministe et son syndicat.

Si elle en a un, syndicat. Car enfin, il y a encore beaucoup de métiers de femmes qui n'en ont pas, et beaucoup d'autres d'où on les expulse. (Voir Couriau !)

Pour en revenir au mouvement féministe, la fissure que je crains, toute momentanée d'ailleurs, peut venir de là : méconnaissance par les travailleuses groupées de leur solidarité de sexe. D'elles-mêmes, elles viendraient, avec élan, au féminisme libérateur, mais la tutelle masculine qui s'exerce au syndicat empêche pour elles une claire vision de leur vraie situation. Heureusement la vérité est forte et sûre de vaincre ; le mouvement féministe croît et gagne chaque jour du terrain, malgré les méconnaissances, malgré même les oppositions volontaires et soulignées de quelques femmes. L'avenir est à nous plus ou moins proche, selon que nous serons plus ou moins émancipées chacune ; il ne peut pas nous échapper. Et lorsque nous serons fédérées, selon le vœu de Séverine et de tant d'autres depuis si longtemps, lorsque nos divers groupements auront un centre d'information commun, lorsque nous aurons réussi, pourquoi pas ! à remettre debout un quotidien féministe, lorsque cela sera, vous verrez quels pas de géant fera notre cause et comme demain deviendra vite aujourd'hui.

Hélène BRION.

### Notes pour notre Histoire

#### Jeanne Deroin

Née, Paris 1805. Mariée à un brave homme qui l'adorait et l'aimait ; en eut 3 enfants. Très intelligente ; s'attache sans quitter son ménage, à l'étude des questions sociales et de 1832 à 48 mûrit une grande idée. Voici 48. Tout ce qui vit et pense s'agite. Jeanne Deroin, ses enfants élevés, quitte son mari, reprend son nom de fille (Jeanne Deroin) et laisse le foyer pour la vie publique. Non qu'elle cessât d'aimer son mari ou de s'intéresser à ses enfants, au

toute la fermeté du président pour résister à la pression des antiféministes qui, dans leur désir d'en finir vite, ne voulaient pas que la tradition fût respectée.

Deux suffragettes soutinrent l'amendement : Miss Froud, en termes modérés et éloquentes, fit appel à la bonne volonté masculine pour faire l'éducation corporative des institutrices. Miss Hewitt donna à entendre que l'intransigeance des hommes pourrait être la cause d'une scission entre les deux sexes au sein de l'Association.

Sur la demande des féministes, et malgré leurs adversaires qui se livraient à de nouvelles tentatives pour empêcher le président d'observer les résolutions du règlement intérieur, on procéda au vote écrit.

Les suffragistes étaient satisfaites : le résultat ne pouvant être connu avant la clôture du Congrès, la question reste pendante et pourra être reprise en 1915.

#### Conclusion

En somme, au grand dam des antiféministes, qui avaient créé dès le début du Congrès une atmosphère de suspicion et d'hostilité contre les suffragettes en escomptant des violences probables, ce fut dans le plus grand calme que nos camarades anglaises purent exposer leurs revendications et forcer, par la dignité de leur attitude, l'estime que leurs adversaires s'étaient préparés à leur refuser. Il n'en ressort pas moins que les hommes, poussés par un bas sentiment d'égoïsme, oublient trop facilement le concours matériel et moral que ne cessent de leur dispenser largement leurs collègues femmes, mais bien qu'ils aient été menacés d'une scission des sexes au sein de la Fédération, il n'est pas à prévoir que celle-ci se produise, attendu que les femmes, bien qu'étant majoritaires, n'ont pas encore une conscience suffisante de leur force corporative pour se faire représenter par des défenseurs de leurs droits.

Il est à prévoir, au contraire, que, bien avant qu'une scission puisse se produire, les instituteurs anglais, se rendant compte de leur injustice, abandonneront leur attitude intransigeante et que se trouvera réalisée définitivement l'union féconde des deux sexes qui assurera à jamais la prospérité de l'enseignement populaire dans le Royaume-Uni.

### Enfants coupables

Mme Suzanne Grunberg, avocate à la Cour d'appel de Paris, dans une étude sur les « Enfants coupables », adressée au Comité antialcoolique L'Alarme rapporte ce qui suit : « Que fait ton père ? disait un jour le président de la 8<sup>e</sup> Chambre correctionnelle, à Paris, à un gamin de 14 ans, inculpé de vol au préjudice de son patron. — Papa, répondit l'enfant, il me bat, et il bat maman. — Alors, il boit, ton père ?... — Oui, monsieur, et c'est pourquoi je suis là. »

C'était la vérité. Maltraité odieusement et injustement par le père, alcoolique invétéré, ce gamin avait volé quelque argent à son patron pour trouver une chambre la nuit venue et ne pas rentrer chez lui où les brutalités qui l'avaient fait souffrir et pleurer le révoltaient maintenant. Ce petit voleur était donc une victime de l'alcoolisme ; un grand nombre de dégénérés sont dans le même cas, soit qu'ils aient hérité des tares paternelles, soit que fût l'enfer familial, ils se trouvent exposés aux tentations de la rue ou aux dangers des mauvaises compagnies.

En 1880, il y avait, en France, 25.000 enfants traduits en justice ; en 1910, on en compte plus de 37.000. Rappelons qu'en 1880, le nombre des débits était de 380.000 et qu'en 1910, il atteint 507.000, dont 30.000 à Paris seulement. La comparaison de ces deux statistiques, sans autre raison, légitimerait la guerre impitoyable que nous menons contre le cabaret corrupteur d'enfants.

Nous ne voudrions cependant pas généraliser et mettre sur le compte de l'hérédité alcoolique les 37.000 enfants traduits en justice en 1910 ; Mme Suzanne Grunberg, d'accord avec tous ceux qui se sont occupés de l'enfance criminelle, estime que la proportion des dégénérés du fait de l'alcoolisme, est de 7 sur 10, c'est déjà effrayant. Ne nous contentons pas de nous lamenter, demandons à grands cris aux nouveaux législateurs de prendre d'urgence les mesures nécessaires contre l'alcoolisme. Jules HAYAUX.

Le Rappel.

### La correction paternelle

Qui donc oserait encore prétendre que la mise en correction paternelle n'est plus pratiquée. Voici que le mois dernier, les journaux, en donnant le bilan des affaires jugées en un mois par le tribunal pour enfants, firent connaître que le président avait signé 33 ordonnances de détention par voie de correction paternelle.

C'est, en effet, M. le président Flory qui s'occupe maintenant de cette question spéciale. On sait avec quel dévouement, quelle clairvoyance et quelle bonté il préside les audiences du tribunal et celles de la Chambre du Conseil où comparaissent tant de malheureux enfants dévoyés. On pourrait donc s'étonner qu'il eût rendu un si grand nombre de décisions ordonnant l'emprisonnement de pauvres petits, sur simple demande du père de famille. Mais il faut rappeler que la loi dit : si l'enfant est âgé de moins de 16 ans, le président du tribunal « devra » délivrer l'ordre d'arrestation.

Et c'est ainsi qu'en un mois, — 6 mars, 6 avril, — dans le département de la Seine, trente-trois enfants ont été enfermés, mis au secret, sans avoir été entendus, sans avoir eu de défenseur, sans qu'une voix — pas même celle de leur mère ! — ait eu la possibilité de s'élever et de prononcer une seule parole de pitié.

A quand la fin de ce reste de barbarie ? M. V.

(Le Droit des Femmes).

contraire ! Mais comme Jeanne d'Arc, elle se sent attirée par une mission plus haute et c'est le bonheur d'autres foyers, d'autres enfants qu'elle va combattre.

Avec Gabrielle Sourmet, Pauline Roland, Désirée Gay, Eugénie Niboyet, Adèle Esquiros la voici qui fonde le Club des femmes, 11 mai 1848. Ce club a un organe, la Voix des femmes d'Eugénie Niboyet, qui disparaît faute d'argent le 18 juin et reparait en août hebdomadaire, sous le nom de Vœu des femmes.

Jeanne Deroin en est l'âme et y poursuit inlassablement les deux idées qui lui sont chères : 1<sup>o</sup> affranchissement total de la femme ; 2<sup>o</sup> union fraternelle de tous les travailleurs pour une plus juste répartition des produits du travail.

Dans le n<sup>o</sup> d'août 49, elle expose une fois de plus son « projet d'organisation de l'Union des associations fraternelles de travailleurs ». (Une C. G. T. avant la lettre, une internationale avant Karl Marx). Et elle y met tant d'éloquence et de conviction que le gouvernement ombrageux suspend brutalement son journal. Mais l'idée est lancée et 104 associations répondent à son appel, nomment des délégués qui choisissent une commission de 5 membres dont Jeanne Deroin, naturellement. On rédige des statuts, on perçoit des cotisations, on rêve d'étendre le mouvement à la France entière puis à l'Europe, et certain soir, où l'on rêve ainsi autour de la grande table couverte de papiers, portes bien fermées et volets bien clos, la police du prince-président fait irruption et le rêve s'achève en prison.

Le procès s'instruit sous le chef de complot contre la sûreté de l'Etat. Et ce procès constitue une bien drôle de comédie féministe ! Oyez plutôt. Au début des interrogatoires on sent que l'âme de l'affaire est Jeanne Deroin ; elle a tout combiné, tout voulu, tout prévu ; elle parle bien et comprend vite, répond pour les autres, embarrasse souvent et étonne toujours le juge enquêteur. C'est elle la tête et le cœur du « complot ». Danger ! grave danger ! Humiliation profonde pour les codétenus. Mais ils sont gens débrouillards et avec une femme, il y a toujours moyen de s'en tirer en s'adressant à son bon cœur. On fait donc appel à celui de Jeanne Deroin et à partir de ce moment elle s'efface et disparaît presque du procès, ne répond plus, ne revendique plus rien.

« J'avais été instamment priée, dit-elle « dans ses mémoires, au nom des Associations de ne pas reconnaître que j'étais « l'auteur du projet et de l'acte d'Union des Associations de travailleurs. Le préjugé « qui dominait encore dans les Associations était froissé de la part présumée « qu'une femme dévouée à la cause du droit « des femmes avait prise dans cette œuvre ; « ne voulant pas, en présence de nos adversaires, soulever une contestation entre « socialistes au point de vue socialiste, je « me tus. »

Cette petite comédie de vanité masculine, combien de fois s'est-elle jouée au cours des siècles ? Et combien de fois se jouera-t-elle encore ?

Hélène BRION.

### UN PEU PARTOUT

#### La femme et l'action syndicale

Le vieux proverbe : « A quelque chose malheur est bon », peut s'appliquer à cette affaire Couriau qui mit en pleine lumière l'égoïsme de certains typos, — entre autres ceux de Lyon.

Supposez que la section typographique lyonnaise, s'inclinant devant les décisions du Congrès que la Fédération du livre tint à Bordeaux, eût admis la typote Couriau. C'était sans importance. Il n'y avait qu'une femme syndiquée de plus... Au contraire, en la boycottant et en flanquant son mari à la porte du syndicat, cette section a orienté les esprits sur une question d'exceptionnelle gravité : l'exploitation outrancière à laquelle trop passivement se ploie l'élément féminin, et il en est résulté un courant d'activité en faveur du groupement des ouvrières.

Grâce à l'excitant de l'affaire Couriau, des initiatives se sont mises à la besogne avec ardeur et conviction. Et c'est à Lyon — centre tout indiqué pour cette agitation — qu'est née la première ligue féminine d'action syndicale.

Cette ligue, placée sous le patronage de l'Union des Syndicats du Rhône, est composée de déléguées, nommées par les syndicats féminins ou mixtes adhérant à l'Union, à raison de deux par syndicat. Son but est de faire de la propagande chez les femmes salariées, de les inciter à venir au syndicat de leur profession et s'il n'existe pas pour elles de groupements adéquats, d'aider à leur création. Mais, outre cette besogne de recrutement, la ligue vise aussi à former un noyau de militants afin d'accélérer autant que possible le mouvement syndical féminin.

Il est à souhaiter que l'exemple de cette ligue lyonnaise soit fécond, qu'elle ne reste pas une exception unique et que là où il y a des ouvrières — c'est-à-dire à peu près partout — les Unions de syndicats s'avisent de semblable initiative. Déjà, dans la Seine, avec l'appui de l'Union des Syndicats, la question de créer une ligue féminine est posée.

Il suffit pour aboutir que les propagandistes — si ce sont des hommes — n'oublient pas la propagande pour le flirt... et qu'aux réunions on traite les travailleuses en camarades et non en femmes à qui on peut faire quelques doigts de cour...

D'ailleurs, jamais encore le groupement des femmes n'a été poursuivi avec la méthode, la volonté d'aboutir qui caractérise l'effort actuel.

C'est pourquoi on peut en augurer grand bien !

Grand bien... pour les femmes qui offriront ainsi une force de résistance à l'exploitation... et grand bien aussi pour les hommes, à un autre point de vue cependant :

Le jour où, dans les réunions, les femmes coudoieront les hommes, il se fera insensiblement une transformation heureuse : les discussions s'en ressentiront... on se chamailera avec autant de conviction... mais avec une aptitude moins virulente...

Et puis, les femmes étant là, peut-être qu'à la sortie des réunions on ira moins chez le bistrot...

Or, l'entrée des femmes dans les syndicats n'aurait-elle que ce résultat moralisateur que, pour cela seul, il faudrait souhaiter qu'elle soit bientôt un fait accompli.

Emile POUGET.  
Extrait de la Guerre sociale.

## FAIT-DIVERS

Un quotidien public :

### Le mensonge d'une mère

Une jeune femme se présentait hier matin au commissariat du quartier Saint-Germain-des-Près pour déposer un enfant qu'elle avait, prétendait-elle, trouvé sur le paillason d'un immeuble de la rue Saint-Germain-des-Près.

En faisant une enquête pour préciser certains renseignements, l'inspecteur Chassignax constata que la femme n'avait pas dit la vérité.

C'était son propre enfant que la malheureuse cherchait à placer, car ses ressources ne lui permettaient plus de le nourrir.

La mère, qui s'appelle Léontine Balard et non Quinle, comme elle l'avait affirmé, demeure rue des Canettes, 23.

Elle sera poursuivie pour avoir fait une fausse déclaration d'état civil.

Allons, tant mieux ! Si on pouvait la mettre un peu en prison préventive, cela lui rendrait sûrement grand service car le problème du pain quotidien ne se pose pas pendant qu'on est « à l'ombre ».

Mais quelle ironie amère de penser qu'il y a un budget de la guerre, que les éleveurs de chevaux sont primés et encouragés par le budget de l'agriculture et que le budget de la maternité n'existe pas encore !

## Quand les femmes gouvernaient...

### Contre l'alcool

Art. 71. — Ordonnons et commandons à tous nos magistrats de regarder qu'aucun de nos sujets, de quelque état de qualité qu'il soit, ne fréquente, pour s'ivroger, les cabarets et les tavernes. Les coupables seront condamnés à la prison, au pain et à l'eau pendant 3 jours...

Défendons à tous les taverniers, maîtres d'hôtel, cabaretiers, de tenir maison ouverte à telle dissolution, sous peine de cent sols d'amende... laquelle peine ils encourront aussi si au temps et heures des prières publiques ils reçoivent en leurs maisons des gens pour boire et pour manger, les étrangers et autres passants qui ne sont pas de l'endroit, exceptés...

### Contre le luxe

Art. 72. — Parce que certains se débauchent et arrivent à la pauvreté par les superfluités et les excès ordinaires des banquettes, festins et habits, enjoignons à tous nos sujets, sous peine d'une amende de cent livres... de s'habiller en toute modestie, selon que leur condition sociale, ou qualités... le peuvent requérir, usant dans les noces et festins des biens qu'ils ont en leur puissance comme de dons venant de Dieu, en telle modestie et simplicité qu'ils ne donnent aucun scandale.

Ces ordonnances ont été promulguées, par Jeanne d'Albret, reine de Navarre, dame souveraine de Béarn ; princesse française, le 26 novembre 1571.

Si les femmes modernes obtenaient quelque influence gouvernementale, il n'est pas douteux qu'elles s'inspireraient des décisions de leur illustre devancière.

Léa BERARD.  
Extrait de la Française.

## Egalité de traitements

...N'examinons aujourd'hui que les efforts tentés et les résultats acquis sur le second point ; la disparition des injustices.

De celles-ci, la plus criante est, sans conteste l'inégalité de traitements entre institutrices et instituteurs. Il est profondément injuste — les titres requis et le travail fourni étant exactement semblables — de donner à la maîtresse un salaire moindre que celui du maître de même classe.

Le Congrès de Nancy, en 1909, mit au premier rang des revendications à formuler, la conquête de l'égalité des salaires. Après une longue campagne, un premier succès a été remporté. La différence n'est plus que de cent francs entre le traitement des institutrices et celui des instituteurs. Ce n'est qu'une demi-satisfaction. Il est nécessaire de poursuivre avec ténacité la réalisation totale de la réforme.

L. ROUSSEL,  
Président de la Fédération  
des Amicales d'Instituteurs,  
et d'Institutes.  
(Le Radical).

## Les conquêtes du féminisme

On annonce de Copenhague qu'une femme danoise, Mme de Bauditz, vient d'être nommée « commandante » d'un paquebot transatlantique.

Mme de Bauditz est femme d'un méde-

cin de la marine danoise, et, en cette qualité, accompagnant son mari dans ses traversées, son goût devint si vif aux choses de la mer qu'elle se fit inscrire à l'école navale de commerce de Copenhague, y fit des études complètes de navigation et y conquit son brevet.

L'an dernier, au cours d'une traversée de la Baltique, le commandant du navire étant tombé malade, Mme de Bauditz le remplaça, — et sa nomination comme commandante indique assez que l'expérience fut jugée concluante.

C'est là un tout petit fait sans doute, mais qui marque, en ouvrant une nouvelle carrière aux femmes, un heureux progrès de civilisation.

L'Humanité.

## DANS LES GROUPES

### Seine-et-Oise

Réunion du 12 février,  
Paris, 49, rue de Bretagne

La séance est ouverte sous la présidence de Mlle Moyer C. D.

La secrétaire lit une lettre de Mme Savy qui pour des raisons de santé ne peut faire partie du Comité interdépartemental. Mlle Bonnet est désignée comme déléguée titulaire et Mlle Bigot comme déléguée suppléante.

Indemnité de résidence. — Ensuite, M. Bougeâtre, président de l'Amicale, fait l'historique de la question de l'indemnité de résidence en Seine-et-Oise. Il rend hommage au dévouement de Vincent, ex-président de l'Amicale et surtout à celui de Lelièvre, rapporteur de la question. Vincent et Lelièvre ont multiplié les démarches pour faire aboutir le projet de l'indemnité.

Ce projet qui est actuellement au ministère de l'Instruction publique, comporte l'égalité entre instituteurs et institutrices.

Voici les chiffres à ce jour.

Instituteurs et institutrices chargés d'heure, 700 francs d'indemnité.

Adjointes titulaires et adjointes, 400 francs d'indemnité.

Stagiaires des deux sexes, 300 francs.

Mlle Bonnet remercie Bougeâtre des explications qu'il a bien voulu donner au G. F. U.

La séance est levée à 1 heure 3/4.

La secrétaire : M. BONNET.

### Réunion du 19 mars

La séance s'ouvre sous la présidence de Mme Lebaillly. Sont excusées : Mme Desvaux, Collin, Meunier, Savy.

M. Murgier ne peut assister à la séance. Comme ce dernier est rapporteur de la question, le suffrage des femmes, la discussion est remise à une autre réunion.

Correspondance. — Mme C., dans une lettre à la secrétaire, se plaint du directeur de l'école des garçons de G., lequel est instituteur de son fils. Mme C. demande si le G. F. U. ne pourrait intervenir.

Après discussion, les membres présents, estiment que le G. F. U. ne peut se substituer à l'administration. Que Mme C., en qualité de mère de famille, adresse une plainte à l'inspecteur primaire. Si cette plainte n'est pas suivie d'effet, qu'elle s'adresse à l'inspection académique.

Mlle Bigot fait ensuite le compte rendu de la réunion du Comité interdépartemental. Dans cette réunion, les déléguées proposent de faire dans toute la France, une enquête au sujet de l'assimilation du personnel des écoles maternelles au personnel des écoles primaires. Des imprimés, suivis d'un questionnaire sur l'organisation du service dans les écoles maternelles, seront envoyés à toutes les secrétaires des groupes. Les directrices d'E. M. sont priées de répondre en toute confiance et sincérité. Les renseignements donnés guideront le rapporteur général, mais les matériaux de l'enquête ne seront pas publiés, ils resteront dans les archives de la Fédération.

Choix des questions à mettre à l'étude. — Deux questions nouvelles sont à l'étude : 1° La nomination et la révocation des femmes de service dans les écoles primaires 2° Les œuvres post-scolaires. Rapporteur : et maternelles. Rapporteur, Mlle Bonnet. Mlle Jouandanne.

Questions diverses. — Mme Bougon, au nom de Mme Savy absente, exprime le vœu : qu'une partie des directions d'écoles maternelles soient réservées aux adjointes d'écoles maternelles qui désirent faire leur carrière dans ces écoles.

Ces postes sont offerts et donnés aux adjointes d'écoles primaires, si bien que les adjointes d'écoles maternelles, qui sont du métier, ne peuvent débiter même après 10 ans, quelquefois plus, d'enseignement. Elles attendent, indéfiniment, d'être nommées directrices.

Cette question étant affaire d'administration, Mlle Moyer et Mlle Bonnet C. D. sont chargées de présenter le vœu des adjointes d'écoles maternelles à M. l'inspecteur d'académie.

La secrétaire rappelle aux membres du G. F. U. qu'il y aura à Pâques, 4, rue Pierre Bulet, une Assemblée générale de la F. F. U. Elle invite tous les membres du Groupe à assister à ces réunions. Une circulaire sera envoyée à cet effet.

La séance est levée à 3 heures 1/2.

La secrétaire : M. BONNET.

### Ain

Séance du 20 avril

Présidente : Mlle Dépigny.  
Assesseurs : Mmes Rabut, Laurent, Martin-Favre.  
Secrétaire de séance : Mlle Béjoint.

I. Compte rendu financier.  
Recettes ..... 225 35  
Dépenses ..... 222 65

En caisse ..... 2 70

Une souscription est ouverte en vue de grossir l'avoir du Groupe. Les recouvrements des cotisations faits par la poste seront aux frais de l'adhérente.

II. Compte rendu moral. — Si au point de vue financier notre groupe n'est pas très florissant, nous pouvons être satisfaites de sa situation morale. Notre nombre s'est élevé de 70 à 90 adhérents, et nous espérons atteindre rapidement la centaine.

Au cours de cette année, nous avons saisi toutes les occasions de manifester nos principes et notre existence. Après avoir coopéré à la préparation du travail du Congrès de Bordeaux, nous avons pu y envoyer 2 déléguées qui ont pu constater là-bas l'activité du Sud-Est.

Le Bulletin de l'Amicale et l'Action de l'Ain, nous ont ouvert leurs colonnes, malheu-

## Caisse de Solidarité

SEINE : Paris, 13<sup>e</sup> Arrondissement. —

Mmes Carissan, rue de Patay .....	1 »
19 <sup>e</sup> Arrondissement. — Mmes Monserau, Choqué, Perrin, Le Sigue, Devaux, Hurpuy, Sollier, Lance, Brossel, Canée, Vallangelier .....	11 »
Mmes Allart, Faron, Le Grand .....	3 »
Mmes Ruffié, Walter, Lejou, Guillin, Froideval, M. Ruffié .....	6 »
Mmes Josy, Guyot, Saffray, Dez, Martin, Deville, Gagnepain, Bissa, Lamy .....	9 »
20 <sup>e</sup> Arrondissement. — Mmes Girard, Lejeau, Lévêque, Schneidesch, Billard, Doussot, Ischenberg .....	7 »
Mmes Joly de Brésillon, Férat, Robillot, Ludonneau, Vidal, Desancet, Kraemer, Coblentz, St-Blaise, Lefèvre .....	10 »
Mmes Poirrier, Percheron .....	1 50
Mmes Rouquié, Saguet, Cohendy, Castilla, Granger, Maître, Pineau, Martiné .....	8 »
Mmes Gerfaux, Weiss, André Lamarque (assemblée générale de Pâques) .....	4 »
Pantin — Prévost, Lavigne, Lacroix, Orange, Forgues, Labonne, Chéron, Forget, Mabilley, Veissier, Claizergues .....	11 »

Puteaux. — Muller, Pelletier, Cammas, Risser, Bourgeois, Gros, Gérard, Seret, Maignier, Grenier, Bonnet, Motte, Chamard, Laplanche, Verrier, Tilly, Motteau, Pradine, Conchon, Charbonnel, Remond, Beaune, Labadie, Westé, Hugonier, Lévêque, Vial, Nacin, Creyton, Peraldi, 2 fr. Venzac, Rouquet, Kharaté, Niox, Lazard, Wattelet, Delpuech, Leroux, Boutet, Maurel, Godchaux, Moi-

neaux .....	43 »
Suresnes. — Mmes Prothais, Rovire, Benielli, Baudet, Royeu, Chapuy, Lenthé, Aubon, Bernardon, Drederich, Personne, Geoffroy, Valentine, Falguère, Lejeune .....	15 »
Nanterre. — Mmes André, Derrey, ex-institutrice .....	2 »
Mmes Celle, Harel, Werner, Gourmel, Pradal, Laffay, Porterie, Tur-lure, Sauvagnargues, Dubarry, Duchâteau, Bims, Chardot, Jaouen, Martin, Duiron, Beligne, Duchâteau, Nohry .....	19 »
Saint-Denis. — Poulbot, Petit-Jean, Zirvès, Assé, Canova, Hoquetis, Bonnot, Gemant, Clavier, Maës, Missa, Sollier, Charles, Cavé, Cadet, Mendel, Juliard, Mulier, Ridel, Roux, Mouffront, Derrière, Pagnol, Cassina, Gerbe, Castille, Simon, Pauphilet, Aymard, Hellot, Thiron, Chauvet, Deflandre .....	33 »
Mmes Bréchemier, Sayolle, Richard, Raoul, Deleu, Jolly, Hainaux, Nicoud, Toret, Morize, Séguin, Bard, Frobert, Glais, Lerat, X. ....	16 »
HAUTES-ALPES : Mme St-Bonnet .....	1 »
LOIRE-INFÉRIEURE : Mme Batz .....	1 »
SAVOIE : Mmes Ponsin, Bravard Louise, Bravard Lucie, Garnier, Vivet, Morand .....	10 »
Anonyme E. B. ....	2 »
Tota de la 5 <sup>e</sup> liste .....	209 50
Frais retenus .....	0 45
Total net .....	209 05
SEINE-ET-MARNE : Mme Martin .....	1 »
ERREUR. — Mme Charpentier, Directrice d'école maternelle à Melun, a été marquée sur la 4 <sup>e</sup> liste aux lilas (Seine).	

reusement un très petit nombre a tenu à envoyer quelques articles, et nous perdons ainsi un moyen précieux de défendre nos idées.

Au moment des élections au C. D., nous avons soutenu les candidates appartenant au Groupe et c'est avec plaisir que nous avons enregistré leur succès. Grâce à l'activité de plusieurs d'entre nous, il a été vendu plusieurs centaines de brochures Stuart Mill.

Comme adhérent à la F. F. U. du S. E., notre groupe prend part aux travaux de cette société. Notre déléguée, Mme Laurent, suit régulièrement les réunions.

III. Comité de Presse. — L'assemblée émet le vœu qu'une femme fasse partie du Conseil de Rédaction de l'Action de l'Ain, engage les adhérents à envoyer des articles féministes au Comité de presse qui est ainsi constitué : Mmes Ecuyer, Béjoint, Favre, M. Régulier.

IV. On tire au sort les 4 membres du Comité à renouveler. Mmes Bourot, Bomard, Bozonet, Béjoint sont désignées. Mmes Deveyle, Desous, Litellas, Mignot, sont élues à leur place.

## Organisation féministe régionale

Les institutrices féministes s'engagent dans la voie de l'organisation : c'est la meilleure et la plus efficace. Car l'organisation apporte à la fois la méthode et la doctrine, la coordination et la direction des efforts individuels par l'effort collectif, la force du nombre et de la discipline consciente. Le féminisme grandira dans la mesure où il s'organisera ; il n'aura de valeur sociale que dans la mesure où il sera promu par lui-même ; il n'attendra pas son succès, comme un cadeau, de la galanterie des hommes, mais, comme une conquête de son persévérant et triple effort d'organisation, d'éducation et d'action.

Nos camarades institutrices ont donc constitué dans chaque département une section féministe, et toutes ces sections départementales sont groupées, à leur tour, en une Fédération féministe nationale dont le premier Congrès se tint, non sans éclat, en août 1913, à Bordeaux. Mais elles ont très justement pensé qu'entre la section du département, un peu trop étroite et fermée, et la Fédération nationale un peu trop large pour l'action quotidienne, il y a place pour un groupement intermédiaire de toutes les forces féministes, même étrangères à l'enseignement, c'est-à-dire pour une Fédération régionale de tous les groupes féministes du Sud-Ouest.

C'est pour fonder cette Fédération que des groupes féministes de la Charente, du Gers, de la Gironde, des Landes et des Basses-Pyrénées se sont fait représenter à Dax, le 16 avril dernier. J'ai sous les yeux le projet de statuts sorti de leur délibération. L'article 2 indique nettement le principe et le but du nouvel organisme :

« La Fédération s'interdit toute ingérence dans la vie intérieure des groupes adhérents ; elle respecte leur autonomie ; elle veut seulement coordonner leur action, leurs efforts, leur propagande pour conquérir l'égalité de l'homme et de la femme dans les domaines politique, économique et social.

« La Fédération est indépendante de tout parti politique ou confessionnel. On voit son but : « Conquérir l'égalité de l'homme et de la femme ». Quant aux principes, ils sont clairement exprimés : autonomie des groupes et indépendance à l'égard « de tout parti politique ou confessionnel ». Le terrain est solide.

Je ferai cependant une petite réserve. Autonomie (relative) des groupes fédérés, autonomie du féminisme à l'égard des groupements confessionnels ou politiques, c'est fort bien ; mais il faudrait prévoir aussi et assurer l'autonomie de l'organisation et de l'administration du mouvement féministe et du féminisme à l'égard de l'homme. Au moment où les femmes revendiquent avec tant de raison les droits de l'homme, il y aurait quelque ironie contradiction à confier à des hommes les fonctions d'organisation et de direction du féminisme. Que les femmes s'organisent, s'administrent et se dirigent donc elles-mêmes : c'est le premier témoignage qu'elles puissent donner de leur capacité et de leur volonté d'autonomie et d'indépendance.

Dans le projet des statuts sorti des délibérations de Dax, j'ai constaté avec plaisir la préoccupation d'organiser et de développer la propagande. C'est là un des fruits de l'organisation qui entraîne toujours l'éducation et l'action. L'article 19 prévoit « trois Commissions : de presse, de propagande et de documentation ». Un quart au moins des ressources fédérales y sera « consacré ainsi que les ressources spéciales créées à cet effet ». La proportion est raisonnable. Les articles 27 et 28 indiquent les modalités de cette propagande : il est inutile d'y insister ; l'expérience se chargera, s'il y a lieu, de rectifier et de mettre au point des prévisions essentiellement révisables.

Je n'insiste pas plus longuement. Nos camarades institutrices connaissent maintenant leur organisation. Elles ont un groupe féministe dans chacun de leurs départements. En adhérant à ce groupe, elles se rattachent au même coup à la Fédération féministe nationale à leur Fédération régionale, et elles entreront dans le grand mouvement corporatif et social au bout duquel elles trouveront l'égalité et l'indépendance. La grandeur du résultat mérite bien quelque effort pour l'atteindre. Les cadres sont prêts : le devoir est d'y entrer.

R. REBEYROL.  
(La France de Bordeaux).

## Gironde

Séance du jeudi, 23 avril 1914

La réunion a lieu à 14 heures 1/2 dans une des salles de l'Athénée municipal à Bordeaux. Mme Persigout donne des détails intéressants sur les travaux de l'Assemblée générale de la F. F. U. qui a eu lieu à Paris les 9 et 10 avril 1914. Elle nous dit les questions principales qui ont appelé l'attention et la discussion.

La parole est ensuite donnée à Mme Elzière qui a été chargée de représenter le G. S. et F. U. G. à l'Assemblée de Dax (10 avril 1914), en vue de la discussion d'un projet de Fédération des groupes féministes du Sud-Ouest. Mme Elzière a fort bien défendu les intérêts de notre groupe et il a été décidé que le projet de statuts de la Fédération du S.-O., serait discuté dans une séance extraordinaire, fixée au jeudi 14 mai 1914.

Réunion du 14 mai 1914.

A 14 heures, à l'Athénée municipal de Bordeaux. Mme Elzière, déléguée à l'Assemblée de Dax, devait dans cette réunion nous présenter les Statuts de la Fédération féministe du Sud-Ouest. Mais elle est absente, en congé de maladie.

La secrétaire générale donne lecture du projet de statuts qui est soumis à la discussion des membres du groupe. Après quelques modifications, il est adopté. Mme Persigout a de nouveau fait appel à l'activité des maîtresses des écoles maternelles pour qu'elles veuillent bien envoyer le règlement intérieur de leur école, sans rien omettre, en toute franchise au rapporteur, Mme Verdery, chargée d'Ecole maternelle à La Teste de Buch (Gironde) qui doit établir son travail sur des bases sérieuses et des faits véridiques. Les institutrices des écoles maternelles doivent s'unir dans un effort commun de collaboration intelligente dont le but est de diminuer leur peine et d'améliorer leur situation.

Nous avons eu le regret de perdre un de nos membres, Mlle Brigot, décédée à Cars (Gironde) et le plaisir d'enregistrer treize adhésions nouvelles.

Après un échange de vues le jour de l'Assemblée générale de l'Amicale est choisi par le G. F. U. G. pour tenir aussi son Assemblée générale. Elle aura lieu, de ce fait, le mercredi 17 juin, à 16 heures.

La Secrétaire générale,  
H. LAFRANÇOISE.

## Seine

La prochaine réunion aura lieu le jeudi 2 juillet, 4, rue Pierre Bulet, à 2 heures.

Ordre du Jour

Les Ecoles maternelles ;  
Le monopole et le recrutement du personnel ;  
L'interclasse ;  
Les suppléantes hors cadre ;  
Questions diverses.

Journal exécuté au tarif syndical

La Gérante : M. BIGOT.

CAHORS ET ALENÇON IMP. A. COUESLANT. — 17.567